

AFFAIRE N° 7

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE 1989 DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

Gilbert GERARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander d'effectuer les modifications suivantes au Budget de 1989 du Bureau d'Habitat Social :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Article 7369 - Autres subventions (participation
de l'Etat et du Département
pour le Revenu Minimum d'Insertion + 3 000 000

DEPENSES

Article 609 - Fournitures diverses + 3 000 000

AVIS DES COMMISSIONS

Commission Habitat

La Commission émet un avis favorable.

Elle demande, cependant, une réponse écrite de confirmation à la Préfecture concernant le versement des fonds du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.).

Commission Finances

La Commission est également favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les décisions modificatives au Budget de 1989
du Bureau d'Habitat Social
sont adoptées à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 19 AOÛT 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

